

Envoi : 28/03/2018  
Réception par le Préfet : 28/03/2018  
Publication : 29/03/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-3-12-3

**Séance du vendredi 23 mars 2018**

**ADHÉSION, RENOUELEMENT D'ADHESION ET COTISATION À QUATRE  
ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2018**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme BOHN.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme JENN donne procuration à Mme HELDERLE.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.  
Mme MILLION donne procuration à M. HABIG.  
Mme RAPP donne procuration à Mme MARTIN.  
M. SCHITTLY donne procuration à M. MUNCK.  
M. STRAUMANN donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le renouvellement de l'adhésion du Département du Haut-Rhin au Club des Responsables d'Infrastructure et de Production Informatique (C.R.I.P.),
- Autorise le Directeur Adjoint de la Direction des Systèmes d'Information ainsi que le Chef du Service de Gestion de la Production Informatique, à siéger au sein de l'association,
- Accepte de régler la cotisation annuelle 2018 fixée par l'Assemblée Générale de l'Association à 1 440 €. La dépense sera imputée sur le programme J621, chapitre 011, fonction 0202, nature 6281.
- Approuve le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2018 du Département du Haut-Rhin à l'Association des collectivités territoriales et établissements publics utilisateurs de logiciels CEGID PUBLIC (A.C.T.U.),
- Autorise le chef de projet chargé du Système d'Information de Gestion des Ressources Humaines (S.I.R.H.) de la Direction des Systèmes d'Information ainsi que le référent S.I.R.H. de la Direction des Ressources Humaines, à siéger au sein de l'association,
- Accepte de régler la cotisation annuelle 2018 fixée par l'Assemblée Générale de l'Association A.C.T.U. à 500 €. La dépense sera imputée sur le programme J621, chapitre 011, fonction 0202, nature 6281.
- Approuve l'adhésion du Département du Haut-Rhin aux Collectivités Territoriales Club (CoTer Club).
- Autorise le Directeur Adjoint de la Direction des Systèmes d'Information ainsi que le Chef du Service de Gestion de la Production Informatique, à siéger au sein de l'association,
- Accepte de régler la cotisation annuelle 2018 fixée par l'Assemblée Générale de l'Association à 480 €. La dépense sera imputée sur le programme J621, chapitre 011, fonction 0202, nature 6281.
- Approuve l'adhésion du Département du Haut-Rhin à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (A.F.C.D.P),
- Autorise le Directeur des Systèmes d'Information, son Directeur adjoint et le chargé des affaires juridiques et marchés publics de la Direction des Systèmes d'Information (D.P.D.), à siéger au sein de l'association,
- Accepte de régler la cotisation annuelle 2018 fixée par l'Assemblée Générale de l'Association à 450 €. La dépense sera imputée sur le programme J621, chapitre 011, fonction 0202, nature 6281.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité